

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 octobre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF560

présenté par  
Mme Cathala**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Justice judiciaire	21 000 000	0
Administration pénitentiaire	0	21 000 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
<b>TOTAUX</b>	21 000 000	21 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à financer le recrutement de 600 greffiers supplémentaires dès 2026 pour répondre aux besoins immédiats de renfort des magistrats et d'accompagnement des justiciables dans les tribunaux.

Cette augmentation du nombre de greffiers accompagne la hausse du nombre de magistrats, qui s'appuient nécessairement sur les greffiers pour travailler (il est estimé qu'un magistrat embauché nécessite l'embauche d'1,2 ETPT de greffier).

Il répond aussi au malaise exprimé par la profession lors du mouvement de grève des greffiers en 2023, qui a concerné environ 40 % des personnels de greffe. Celle-ci dénonçait ainsi la dégradation des conditions de travail dans les tribunaux judiciaires du fait de l'augmentation de la charge de travail et du taux de vacance important. Dans les cabinets de juges des enfants, par exemple, les greffiers sont indispensables pour gérer les fonctions d'assistance éducative et le suivi de l'ensemble des procédures. En dépit des dispositions du code de procédure civile, la plupart des juges pour enfants tiennent leurs audiences sans greffier, ce qui dégrade nécessairement la qualité des notes d'audience, rédigées par le magistrat lui-même, alors même qu'il doit en même temps mener l'audience.

En conséquence, le présent amendement abonde l'action 1 Traitement et jugement des contentieux civils du programme 166 Justice judiciaire, de 21 000 000 € en AE et CP, et ponctionne 21 000 000 € en AE et CP sur l'action 1 Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice du programme 107 Administration pénitentiaire, dotée de 3,9 milliards d'euros.